

Union pour l'innovation: transformer l'Europe pour le monde de l'après-crise

2010/2245(INI) - 06/10/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les principales initiatives européennes, nationales et régionales nécessaires à la concrétisation de l'Initiative phare Europe 2020, une « Union de l'innovation ».

CONTEXTE : dans un contexte de restriction des dépenses publiques, de changements démographiques importants et de renforcement de la concurrence mondiale, la compétitivité de l'Europe, sa capacité à créer de nouveaux emplois pour remplacer ceux que la crise a détruits et, d'une manière générale, son niveau de vie futur dépendent de son aptitude à encourager l'innovation. C'est pour cette raison que l'innovation a été placée au cœur de la [stratégie Europe 2020](#). «L'Union de l'innovation» est l'une des sept initiatives phares annoncées dans la stratégie Europe 2020. Elle vise à améliorer les conditions et l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation afin de garantir que les idées innovantes puissent être transformées en produits et en services créateurs de croissance et d'emplois.

L'Europe présente de sérieux atouts. Aujourd'hui, plusieurs pays de l'Union sont aux avant-postes sur la scène mondiale dans les domaines de l'industrie manufacturière, de la création, du design, de l'aérospatiale, des télécommunications, de l'énergie et des technologies de l'environnement. Et pourtant, l'Union doit surmonter plusieurs faiblesses :

- **Des investissements insuffisants dans la base de connaissances** : la part du PIB de l'UE consacrée à la R&D est **inférieure de 0,8 point à celle des États-Unis et de 1,5 point à celle du Japon** –, avec des défaillances majeures dans les investissements de R&D des entreprises et de capital-risque, et le système d'éducation doit être réformé. Certains pays, parmi lesquels la Chine et la Corée du sud, rattrapent rapidement leur retard et sont en train de passer du statut d'imitateurs à celui de têtes de pont en matière d'innovation. À la différence de l'UE, ces pays suivent une stratégie en vue de la création d'un environnement propice à l'innovation. De plus, le nombre de PME innovantes se développant en grandes entreprises reste trop faible. Dans le secteur privé, la R&D est de plus en plus externalisée dans les économies émergentes et les meilleurs chercheurs et innovateurs partent par milliers pour d'autres pays où les conditions sont meilleures. Selon de récentes estimations, atteindre l'objectif de consacrer 3% du PIB de l'UE à la R&D d'ici à 2020 pourrait créer 3,7 millions d'emplois et augmenter notre PIB annuel de près de 800 milliards d'euros d'ici à 2025.
- **Facteurs défavorables à l'innovation**: le manque de financements, le coût élevé des brevets, la fragmentation des marchés, le caractère dépassé des règles et des procédures, la lenteur du processus de normalisation et l'incapacité d'utiliser de manière stratégique les marchés publics freinent les investissements privés dans la recherche et l'innovation et empêchent la concrétisation des idées jusqu'au stade de la commercialisation. En outre, les obstacles subsistant sur le marché unique rendent plus difficile la collaboration transfrontière entre les différents acteurs et le partage des connaissances.
- **Dispersion des efforts**: les systèmes de recherche et d'innovation nationaux et régionaux sont encore isolés les uns des autres sur le plan du fonctionnement, avec une dimension européenne très marginale, ce qui entraîne des recoupements et des chevauchements coûteux et inacceptables en période de restrictions budgétaires. En unissant les efforts, en se concentrant sur l'excellence, et en créant un véritable Espace européen de la recherche, l'Union peut améliorer la qualité de la recherche et augmenter les chances de l'Europe d'être le berceau de grandes avancées, tout en favorisant la rentabilité des investissements, préalable nécessaire à la commercialisation.

CONTENU : la présente communication porte sur les enjeux et les perspectives de l'Europe dans les domaines clefs où une action urgente et soutenue est nécessaire. Elle présente les principales initiatives européennes, nationales et régionales nécessaires à la concrétisation de l'Union de l'innovation.

Concrètement, pour mettre en place une Union de l'innovation, la communication préconise les mesures suivantes :

- l'UE et les États membres doivent **continuer d'investir dans l'éducation**, la recherche et le développement (R&D), l'innovation et les technologies de l'information et des communications (TIC). Ces investissements devraient, dans la mesure du possible, non seulement échapper aux compressions budgétaires, mais être intensifiés;
- des réformes devraient être engagées pour optimiser les montants investis et **résoudre le problème de la fragmentation** associer les systèmes de recherche et d'innovation européens et nationaux ;
- les **systèmes éducatifs doivent être modernisés** à tous les niveaux. L'excellence être le mot d'ordre. Il convient d'augmenter le nombre d'universités de niveau international, d'améliorer le niveau de compétence et d'attirer les individus les plus talentueux des pays tiers ;
- les chercheurs et les innovateurs doivent être en mesure de **travailler et de coopérer sur l'ensemble du territoire de l'UE** aussi aisément qu'à l'intérieur des frontières nationales. L'Espace européen de la recherche, qui doit être achevé d'ici quatre ans, mettra en place les structures nécessaires pour une véritable libre circulation de la connaissance;
- il faut **simplifier l'accès aux programmes** de l'UE et renforcer leur effet de levier sur les investissements du secteur privé, avec le soutien de la Banque européenne d'investissement. Le rôle du Conseil européen de la recherche doit être accru. La contribution du programme-cadre doit être renforcée. Le FEDER devrait être pleinement exploité afin de développer les capacités de recherche, en se fondant sur des **stratégies de spécialisation régionale intelligente**;
- la recherche doit permettre d'innover davantage grâce au **renforcement de la coopération entre le monde scientifique et les entreprises** ;
- les obstacles auxquels se heurtent encore les entrepreneurs désireux d'exploiter leurs «idées sur le marché» doivent être éliminés: **l'accès au financement doit être amélioré**, notamment pour les PME, les coûts des droits de propriété intellectuelle doivent être abordables, les règles et les objectifs doivent être plus ambitieux, la mise en place de normes d'interopérabilité doit être accélérée et les budgets importants alloués aux marchés publics doivent être utilisés de manière stratégique. Dans l'immédiat, il conviendrait de dégager un accord sur le **brevet européen** avant la fin de l'année ;
- il conviendrait de **lancer des partenariats d'innovation européens** afin d'accélérer la recherche et le déploiement des innovations sur le marché, le but étant de relever les principaux défis auxquels est confrontée la société, de mettre en commun les compétences et les ressources, et de stimuler la compétitivité des entreprises européennes, notamment dans le domaine du vieillissement en bonne santé;
- il convient de mieux exploiter les atouts de l'UE dans les domaines du **design et de la créativité**. L'UE doit militer en faveur de l'innovation sociale, favoriser une meilleure compréhension de l'innovation dans le secteur public, recenser les initiatives fructueuses et les faire connaître;
- l'UE doit **mieux collaborer avec ses partenaires internationaux** en leur donnant accès à aux programmes de R&D tout en garantissant des conditions comparables à l'étranger. Elle doit également adopter un front commun pour protéger, le cas échéant, ses intérêts.

La communication énumère un certain nombre d'engagements nécessaires à la concrétisation de l'Union de l'innovation :

- d'ici fin 2011, les États membres devraient avoir mis en place des stratégies permettant la formation de chercheurs en nombre suffisant et la création de conditions d'emploi attractives dans les organismes publics de recherche. La Commission proposera un cadre intégré pour le développement et la promotion des **compétences numériques** pour l'innovation et la compétitivité ;

- l'Union devrait se fixer pour objectif de réaliser **un Espace européen de la recherche efficace d'ici fin 2014**. La Commission proposera en 2012 un cadre pour l'EER et soutiendra les mesures visant à faire tomber les obstacles à la mobilité et à la coopération transnationale ;
- en 2015, les États membres, en collaboration avec la Commission, devraient avoir achevé ou lancé la construction de 60% des **infrastructures européennes de recherche** prioritaires recensées par le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) ;
- la Commission élaborera les programmes de recherche et d'innovation de l'UE dans le souci de faciliter l'accès et de **renforcer la participation des PME**, notamment celles présentant un potentiel de croissance élevé. Elle mettra également sur pied un «Forum européen des activités prospectives» ;
- d'ici mi-2011, **l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)** devrait établir un programme stratégique d'innovation afin d'étendre ses activités à la promotion de l'innovation en Europe. Le «diplôme EIT» sera un label d'excellence reconnu au niveau international ;
- d'ici à 2014, sur la base des propositions de la Commission, l'UE devrait mettre en place des **instruments financiers** visant à favoriser une augmentation importante des financements privés et à combler les lacunes du marché en matière d'investissements dans la recherche et l'innovation. D'ici à 2012, la Commission veillera à ce qu'un **fonds de capital-risque** établi dans n'importe quel État membre puisse opérer et investir librement dans toute l'UE ;
- le Parlement européen et le Conseil devraient prendre les mesures nécessaires à l'adoption des propositions relatives au **brevet de l'UE**, à son régime linguistique et au système unifié de règlement des litiges. L'objectif est que les premiers brevets de l'UE puissent être délivrés en 2014 ;
- dès 2011, l'UE et les États membres devraient entreprendre l'examen du cadre réglementaire dans les secteurs clefs, à commencer par les domaines liés à **l'éco innovation** et aux **partenariats d'innovation européens** ;
- enfin en 2011, la Commission mettra sur pied un **comité directeur européen du design**, et elle instaurera une alliance européenne des industries de la création.

Le Parlement européen est invité à donner la priorité aux propositions et aux initiatives relatives à l'Union de l'innovation, notamment celles visant l'identification et la réussite des partenariats d'innovation européens. La Commission invite le Parlement à organiser **un grand débat annuel** sur l'avancement de l'initiative, rassemblant des représentants des parlements nationaux et des parties prenantes, dans le but de définir les messages clefs et de maintenir l'Union de l'innovation parmi les priorités politiques.